

DRAC LANGUEDOC-ROUSSILLON

JOURNEES D'INFORMATION
A L'ATTENTION DES TITULAIRES
DE LA LICENCE
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

BILAN 2007-2010

29 novembre 2010

3 ans !

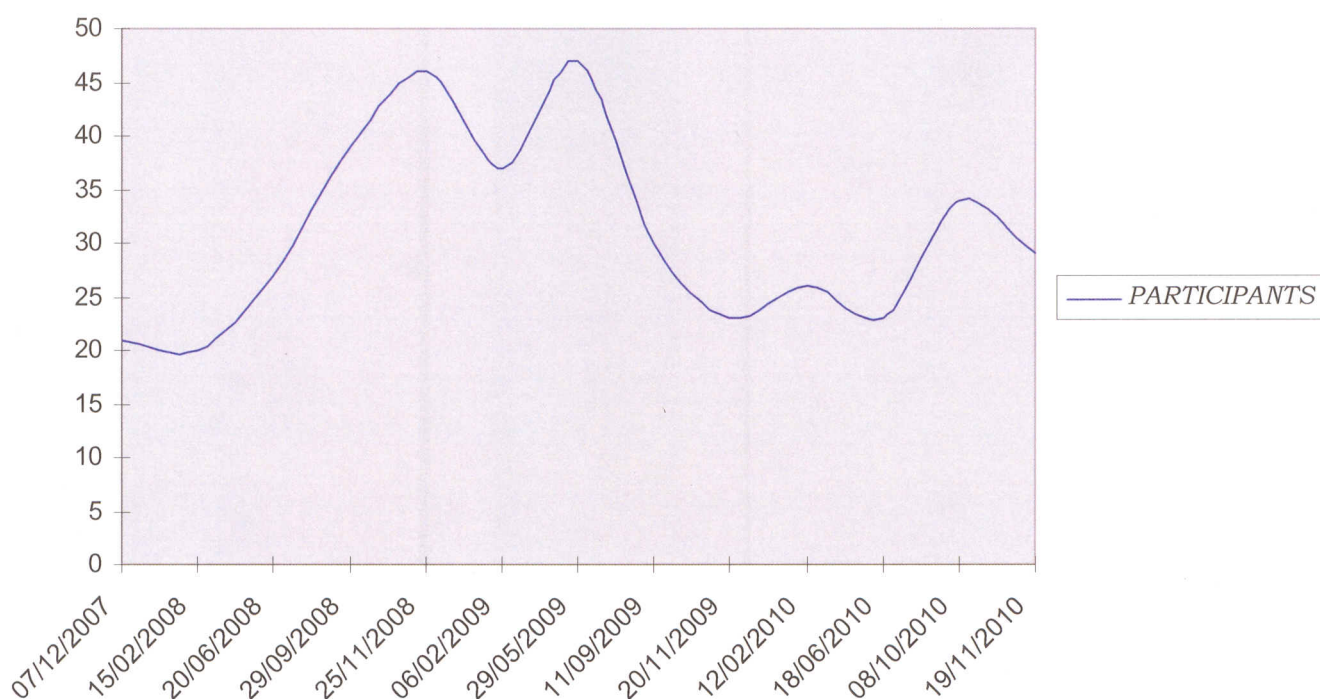
La journée d'information à l'attention des titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacles, née d'une volonté conjointe de la DRAC Languedoc-Roussillon, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et des partenaires sociaux, vient de souffler sa troisième bougie.

Cette journée, dont la première a eu lieu le 7 décembre 2007, s'adresse aux détenteurs de la licence d'entrepreneur de spectacles, primo-détenteurs ou bénéficiaires d'un renouvellement.

Elle est mise en place à la suite de chaque commission régionale d'attribution des licences. Elle a donc lieu quatre fois par an.

Elle permet à chaque titulaire de licence(s) de bénéficier d'une information sur les principales obligations auxquelles il va maintenant devoir faire face.

Dès sa mise en place en 2007, la journée d'information connaît un franc succès.



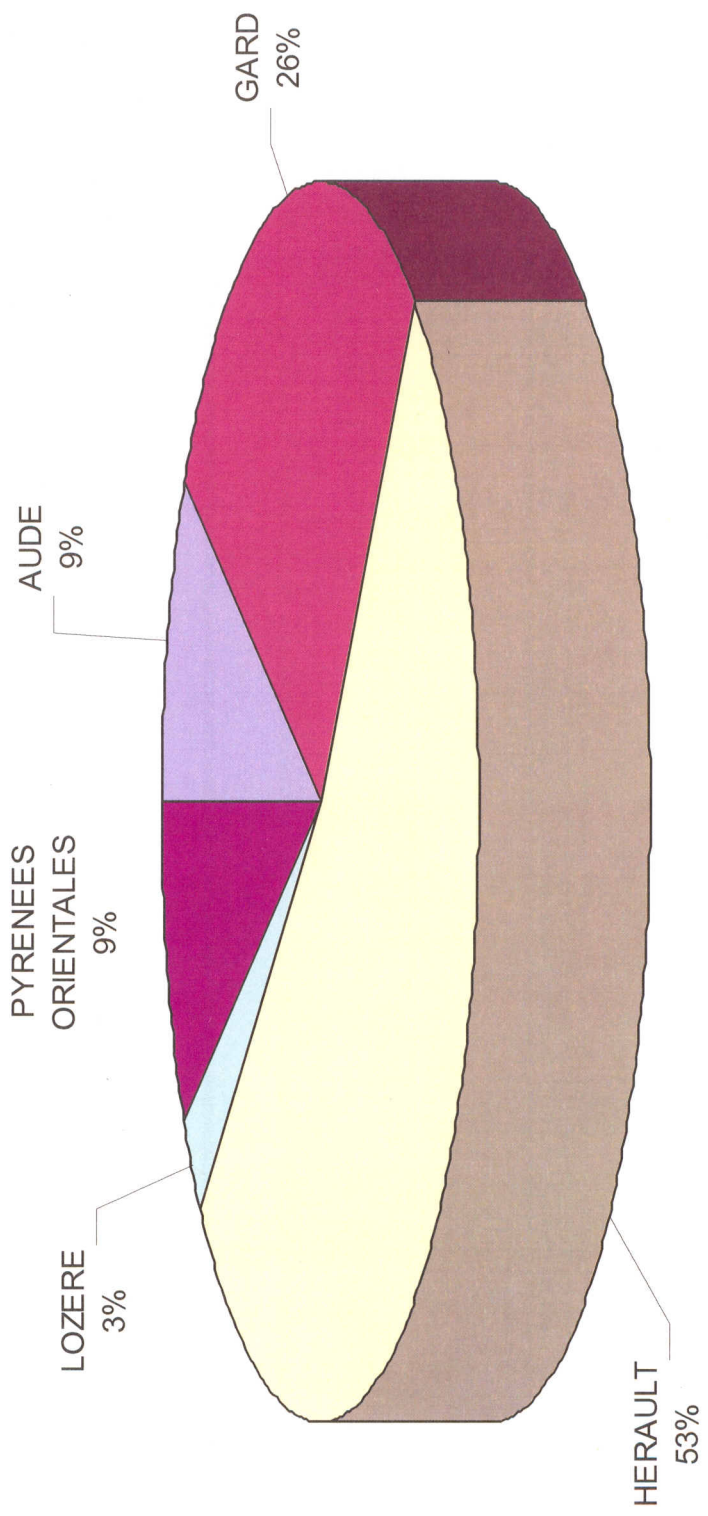
Au cours de la première année, le nombre de participants est en constante augmentation puis fluctue au cours des deux années suivantes.

La majorité des participants vient du département de l'Hérault. Le département de la Lozère est le moins représenté.

DEPARTEMENTS	COMMISSIONS						
	07/12/2007	15/02/2008	20/06/2008	29/09/2008	25/11/2008	06/02/2009	29/05/2009
Aude	3	0	0	8	2	1	3
Gard	6	4	7	9	14	10	11
Hérault	11	16	12	15	27	18	24
Lozère	0	0	2	2	0	0	0
Pyrénées-Orientales	1	0	4	5	3	9	9
Total	21	20	25	39	46	38	47

DEPARTEMENTS	COMMISSIONS					
	11/09/2009	20/11/2009	12/02/2010	18/06/2010	08/10/2010	19/11/2010
Aude	2	0	0	4	6	2
Gard	7	6	2	9	8	5
Hérault	20	17	22	6	18	19
Lozère	0	0	0	1	0	0
Pyrénées-Orientales	1	0	2	3	2	3
Total	30	23	26	23	34	29

TAUX DE PARTICIPATION GLOBALE PAR DEPARTEMENT



UNE JOURNEE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES TITULAIRES DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

C'est :

de 9 H 30 à 17 H 00
à la DRAC LANGUEDOC-ROUSSILLON

3 THEMES CLES

- ◆ la réglementation en matière fiscale des sociale,
- ◆ la sécurité dans les lieux de spectacles recevant du public,
- ◆ les différents droits d'auteurs.

3 INTERVENANTS

- ◆ Rose GIORGIO de LEGI-SPECTACLE
- ◆ Claude PICHOT de l'Institut des Métiers du Spectacle
- ◆ Franck VIADERE, successeur d'Alain TERTIAUX, de la SACEM-SACD

POUR LE BUREAU DES LICENCES DE LA DRAC

- ◆ l'envoi d'environ 120 courriers pour un taux de réponse moyen de 30 %,
- ◆ la préparation et l'organisation de la journée,
- ◆ la mobilisation des deux agents pour accueillir et orienter les participants (en moyenne 31 personnes par journée d'information), organiser le déjeuner (buffet offert par la DRAC) et veiller au bon déroulement de la journée.

POUR LES PARTICIPANTS

- ◆ la possibilité d'obtenir une information de qualité sur les principales obligations des entrepreneurs de spectacles,
- ◆ de bénéficier de la disponibilité et de l'écoute des intervenants,
- ◆ de pouvoir profiter d'un moment convivial d'échanges, de rencontres voire de prises de contact notamment lors de la pause déjeuner.



BILAN ET PERSPECTIVES

Les journées d'information apparaissent auprès des participants comme une très bonne initiative. Elles sont perçues comme très utiles, voire indispensables et pour le moins très instructives.

De même que leur organisation et l'accueil réservé aux participants font l'objet d'une large satisfaction.

Il est donc nécessaire que celles-ci perdurent.

Mais après trois années d'existence, la formule doit-elle rester la même ou peut-elle être améliorée ?

Sans compter que la boucle est bouclée en matière d'invitations.

Un bilan et une réflexion s'imposent.

Les Invités

Actuellement, sont conviés, à chacune des journées d'information, les titulaires d'une première licence d'entrepreneur de spectacles et les bénéficiaires d'un renouvellement de licence(s).

Or, en 2011, vont être à nouveau conviés les invités de 2008 (les primo-détenteurs de 2008 qui seront devenus, en 2011, titulaires d'un renouvellement de licence(s) ainsi que les bénéficiaires d'un énième renouvellement), auxquels, bien évidemment, vont venir s'ajouter les primo-détenteurs de licence(s).

Aussi, la question se pose de savoir si, à compter de 2011, il ne serait pas judicieux de ne convier que les titulaires d'une première licence d'entrepreneurs de spectacles ?

Certes, parmi les personnes invitées en 2008, toutes ne sont pas venues et n'ont, par conséquent, pas pu bénéficier de cette journée d'information.

Mais une structure qui vient d'obtenir son renouvellement, n'a-t-elle pas, en trois ans, pu prendre connaissance de la réglementation en matière fiscale, sociale, de sécurité des spectacles ou de droits d'auteurs ?

Et si ce n'est pas le cas, après trois années d'activité, cette même structure n'a-t-elle pas les moyens d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des organismes référents pour obtenir des informations ou même envisager de suivre une formation ?

Le programme de la journée

Le programme des journées d'information tel que mis en place actuellement, est chargé, et ne permet pas un approfondissement des différents thèmes et points abordés, ni même d'obtenir des réponses à toutes les questions des participants.

Ne serait-il donc pas préférable de répartir les thèmes abordés sur deux journées ?

Une journée complète sur la réglementation fiscale et sociale permettrait un approfondissement du sujet et de pouvoir répondre au mieux aux questions des participants.

Une journée scindée en deux avec, en matinée, l'intervention sur la sécurité des spectacles et l'après-midi l'intervention sur les droits d'auteurs permettrait aux deux intervenants, de pouvoir exposer leur sujet dans de meilleures conditions et de pouvoir bénéficier d'un créneau dédié aux questions-réponses.

Cette nouvelle formule répondrait mieux aux attentes des participants.

Cependant, elle ne pourrait voir le jour qu'avec une mise en place semestrielle et non plus trimestrielle comme actuellement. En effet, elle serait alors trop contraignante pour les agendas surchargés de nos intervenants, dont il faut rappeler le statut bénévole, et deviendrait trop coûteuse pour la DRAC.

De même que pour des raisons de capacité d'accueil, il ne serait plus possible d'inviter tous les titulaires de licence(s) mais seulement les primo-détenteurs.

Après tout, ne sont-ce pas les débutants dans l'activité d'entrepreneur de spectacles, qui ont le plus besoin d'informations ?

Le buffet, offert par la DRAC, ne serait maintenu que lors de la journée consacrée à la réglementation fiscale et sociale contrairement à la journée consacrée à la sécurité des spectacles et aux droits d'auteurs, pour laquelle les participants du matin ne seront pas forcément les mêmes que ceux de l'après-midi.

De plus, c'est le thème qui entraîne le plus d'échanges et de prises de contact entre les participants.

Dans ce cas de figure, il serait souhaitable que cet intermède puisse également être plus large qu'actuellement (1 heure).

Dans le cadre de la politique actuelle de restriction budgétaire, la DRAC verrait aussi par cette nouvelle organisation, une réduction du coût des journées d'information.

Conclusion

Une réunion de concertation entre la DRAC, le Conseil Régional et les intervenants va être mise en place début 2011, afin de faire le point et d'envisager les perspectives d'avenir des journées d'information à l'attention des titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacles.

Isabelle TACCONI
Bureau des licences